



Bureau ATSS et personnels d'encadrement
DPATE

Schoelcher, le 11 mars 2024

Affaire suivie par :

Evelyne MARIE-LUCE

Tél : 05 96 52 26 40

Mél : bureau.atss@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER Cedex

**Circulaire n° 2024-60 DPATE du 11 mars 2024 relative à la liste d'aptitude pour l'accès aux corps
des SAENES et des AAE au titre de l'année 2024**

Publics concernés : Mesdames et Messieurs les adjoints administratifs de l'Éducation nationale et Mesdames et Messieurs les secrétaires administratifs de l'Éducation nationale.

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès aux corps des secrétaires d'administration de l'Éducation nationale au titre de l'année 2024 ;

Liste d'aptitude pour l'accès aux corps des attachés d'administration de l'Éducation nationale au titre de l'année 2024.

Entrée en vigueur : 11 mars 2024.

Notice :

Les objectifs essentiels du dispositif relatif à l'avancement sont :

- **Donner une part prépondérante au mérite professionnel ;**
- **Responsabiliser le candidat à une promotion par un acte de candidature ;**
- **Valoriser l'engagement et la valeur professionnelle.**

Référencement : Site académique, rubrique « C'est officiel »

Annexes :

- Annexe Fiche de procédure d'accès à la plateforme COLIBRIS
- Annexe C2 : fiche individuelle de proposition
- Annexe C2 bis : état des services
- Annexe C3 : rapport d'aptitude professionnelle
- Annexe C4 : rapport d'activité
- Compte-rendu d'entretien professionnel

La Rectrice de la Région académique de Martinique
Chancelière des Universités
Directrice académique des services de l'Éducation nationale

Vu :

- Bulletin officiel spécial n°3 du 7 décembre 2023 relatif aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et valorisation des parcours professionnels des personnels des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques ;
- Lignes directrices de gestion académiques 2023-2026 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels (en cours de publication).

L'accès à la liste d'aptitude implique une mobilité fonctionnelle obligatoire sauf dans le cadre des requalifications de poste. Tout candidat à la liste d'aptitude s'engage à accepter le changement de fonctions qui lui sera proposé.

1. Les conditions requises pour l'inscription sur la liste d'aptitude

1.1. Pour l'accès au corps des secrétaires d'administration de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur (SAENES)

Conditions de recevabilité

Se référer aux lignes directrices de gestion académiques.

1.2. Pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE)

Conditions de recevabilité

Se référer aux lignes directrices de gestion académiques.

2. Les critères de propositions

Se référer aux lignes directrices de gestion académiques.

3. La constitution des dossiers

Le dépôt des dossiers de promotion sera possible sur Colibris entre le lundi 25 mars et le lundi 29 avril 2024 à l'adresse suivante :

<https://demarches-martinique.colibris.education.gouv.fr/rh-tableau-davancement-atss/>.

4. Le calendrier

Afin de respecter le calendrier de dépôt des dossiers de candidature sur la plateforme Colibris, vous devrez transmettre impérativement votre dossier à votre supérieur hiérarchique direct (N+1) **au plus tard le vendredi 19 avril 2024 pour signature**. Le dossier de promotion doit impérativement être signé par l'agent et son supérieur hiérarchique direct.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Pour la Rectrice et par Délégation
Le Secrétaire général adjoint
Directeur des Ressources humaines


Christian PINARD